



BUDGET 2011-2012
COMMUNIQUÉ N°4

BUDGET 2011-2012

Un plan pour mettre en valeur notre territoire et nos ressources naturelles

Québec, le 17 mars 2011 – « Ce budget présente des mesures propres à optimiser les bénéfices que nous pouvons tirer de nos abondantes ressources naturelles », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Un cadre financier pour déployer le Plan Nord

« Le Plan Nord est un projet majeur pour la génération actuelle et pour les générations futures : les potentiels de développement sont considérables et profiteront à la fois aux habitants du territoire et à l'ensemble des Québécois. Les communautés locales, notamment les communautés autochtones, participeront étroitement à son déploiement », a assuré le ministre.

Les projets associés au Plan Nord représentent des investissements considérables. Pour les cinq prochains exercices, le gouvernement a élaboré un cadre financier qui prévoit des investissements en infrastructures et des mesures pour les communautés à hauteur de 1,6 milliard de dollars.

Afin de financer la réalisation de ce vaste plan, le ministre a annoncé la création du Fonds du Plan Nord. Ce fonds sera alimenté principalement par une partie des retombées fiscales provenant des activités de développement sur ce territoire.

Investir directement dans la mise en valeur des ressources du Nord

« Les ressources du Nord appartiennent à tous les Québécois. Leur développement engendrera d'importants revenus pour la collectivité sous forme d'impôts, de taxes et de redevances minières. Mais nous allons plus loin. Les Québécois profiteront bien davantage de l'exploitation de leurs ressources s'ils investissent directement dans leur mise en valeur », a soutenu le ministre. À cette fin, le gouvernement du Québec est prêt à investir, au cours des cinq prochaines années, jusqu'à 500 millions de dollars pour participer à des projets privés, porteurs et structurants sur le territoire du Plan Nord.

« Ce territoire est riche. Riche d'or, de cuivre, de fer, de nickel, de diamants, de terres rares et d'autres minéraux pour lesquels il existe une forte demande; riche d'énergies renouvelables, de sources d'énergie hydraulique ou éolienne; riche d'une beauté sauvage et d'une biodiversité qui constituent un attrait touristique original de marque », a fait valoir le ministre.

Il a en outre indiqué que l'exploitation des ressources sera cependant contrôlée afin de préserver, pour les générations futures, la beauté et le potentiel de ce territoire. Ainsi, 50 % du territoire du Plan Nord sera soustrait à l'activité industrielle.

Tout en les encadrant, le Plan Nord facilitera les investissements privés sur le territoire, en rendant celui-ci plus accessible, avec la contribution financière des développeurs. De grands travaux d'infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien désenclaveront ce territoire pour faciliter aussi bien le développement touristique que le développement minier ou énergétique. Le prolongement de la route 167 au nord de Mistissini vers les gisements de diamants des monts Otish, par exemple, rendra cette région accessible tant pour le développement minier que touristique. Les travaux y débiteront dès cette année.

« Ma collègue, la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, aura bientôt le plaisir de dévoiler les détails du Plan Nord », a rappelé le ministre.

Tirer profit du nouveau régime de redevances minières

Au dépôt du dernier budget, le gouvernement a réformé le régime des redevances minières et augmenté substantiellement les contributions des entreprises de ce secteur. « Au seul titre des redevances minières, le Québec exige maintenant des contributions de 28 % plus élevées que la moyenne au Canada. Alors que nous avons prévu des redevances d'environ 540 millions de dollars pour les cinq prochaines années, nous estimons aujourd'hui que les minières actives au Québec nous verseront plus de 1,4 milliard de dollars pour cette même période », a fait observer le ministre.

Établir un juste niveau de redevances pour le gaz de schiste

« Cette année, notre action se tourne du côté du gaz de schiste. Il est maintenant permis de croire que le sous-sol québécois recèle un important potentiel gazier. Néanmoins, comme l'a affirmé le premier ministre dans son discours inaugural du 23 février dernier, ce développement se fera comme il le faut ou il ne se fera pas », a souligné le ministre.

« Si le potentiel gazier s'avère exploitable économiquement, dans le respect de l'environnement et des populations, les Québécois voudront profiter de leur juste part de cette richesse, a-t-il continué. Actuellement, le taux de redevances payé par les entreprises gazières varie entre 10 % et 12,5 % de la valeur au puits. Le régime de redevances pour le gaz de schiste sera entièrement révisé et une nouvelle table de taux sera mise en place au terme de l'évaluation environnementale stratégique. »

La nouvelle table de taux de redevance variera en fonction de la productivité du puits et du prix de la ressource, pouvant ainsi atteindre un taux de 35 %. Les redevances perçues par le Québec se compareront favorablement à celles fixées par d'autres administrations, telle la Colombie-Britannique.

Par ailleurs, le rapport du BAPE, dévoilé le 8 mars dernier, recommande que les entreprises gazières soient accompagnées dans la réalisation d'études environnementales stratégiques avant de passer à la phase d'exploitation. « Mon collègue, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a annoncé récemment la mise sur pied d'un comité d'évaluation environnementale stratégique. Il faut s'assurer que le développement se fera conformément aux meilleures pratiques », a indiqué le ministre Bachand. À cette fin, un budget de 7 millions de dollars sera consacré à la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique annoncée.

De surcroît, le gouvernement va investir 6 millions de dollars en trois ans pour intensifier l'inspection des installations et des puits des gaz de schiste et faire en sorte que les entreprises gazières agissent dans le respect de l'environnement dès le stade de l'exploration.

Enfin, une compensation de 100 000 \$ par puits mis en production sera versée aux municipalités concernées sur une période de dix ans. Un nouvel encadrement légal facilitera la conclusion d'entente entre les entreprises gazières et les propriétaires de terrains.

Assurer l'équité intergénérationnelle

« L'ensemble de nos ressources naturelles appartient à tous les Québécois, y compris les plus jeunes et ceux qui sont à naître. Il est équitable que toutes les générations tirent parti de l'exploitation de nos ressources non renouvelables, a soutenu le ministre. Une fois l'équilibre budgétaire atteint, nous verserons chaque année au Fonds des générations 25 % de toutes les redevances minières, pétrolières et gazières qui excèdent le plafond de 200 millions de dollars », a-t-il ajouté.

Encourager le secteur forestier

Avec la reconduction, pour une autre année, du Programme d'investissements sylvicoles et des mesures pour la production de plants, des investissements additionnels de près de 45 millions de dollars seront réalisés dans les forêts québécoises d'ici l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, en 2013.

Le ministre a aussi annoncé la création d'un groupe de travail chargé de proposer des stratégies pour accroître l'utilisation du bois du Québec dans la construction non résidentielle.

Ce comité sera composé de représentants du gouvernement, du monde universitaire et du milieu de la construction. Il sera présidé par M. Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation, le Fonds de développement de la CSN. Il fera rapport à la vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'ici décembre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363